

Envoi : 09/12/2019

Réception par le Préfet : 09/12/2019

Publication : 13/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-11-12-2

Séance du vendredi 6 décembre
2019

GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT ET PERMANENT SUR LE TERRITOIRE ALSACIEN - BILAN ET AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à M. BIHL.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
M. HABIG donne procuration à M. GRAPPE.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à M. WITH.
Mme Betty MULLER donne procuration Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. STRAUMANN.
Mme RAPP donne procuration à Mme PAGLIARULO

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2017-7-12-2 du 7 juillet 2017,

VU la convention-cadre constitutive d'un groupement de commandes signée par le Président du Conseil départemental le 28 juillet 2017,

- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2018-10-12-3 du 16 novembre 2018,
- VU l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes ouvert et permanent signé le 28 novembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le bilan positif du groupement de commandes permanent établi après deux ans de fonctionnement, compte tenu notamment de l'intérêt que suscite le groupement de commandes permanent auprès de ses membres,
- Approuve la poursuite, conformément du Code de la Commande Publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,
- Approuve la liste des domaines d'achat annexée à la présente délibération (Annexe 1), qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Approuve l'avenant n°2 élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat et intégrant à ce dernier deux nouveaux membres, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération (Annexe 2),
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à le signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité